

VOUS ÊTES ICI : ACCUEIL > L'ÉCOLE DOCTORALE > CONSEIL DE L'ÉCOLE DOCTORALE

Le Conseil de l'École Doctorale

Le conseil de l'école doctorale adopte le programme d'actions de l'école doctorale et gère, par ses délibérations, les affaires qui relèvent de l'école doctorale conformément aux dispositions des articles 2 à 5 de l'[arrêté du 25 mai 2016 relatif à la formation doctorale](#) (version consolidée au 31 janvier 2017). Les membres du conseil autres que les doctorants sont désignés suivant des modalités adoptées par le conseil d'administration de l'établissement ou des établissements concernés par l'accréditation. Le conseil de l'école se réunit au moins trois fois par an.

Membres du Conseil de l'École Doctorale Droit et Science Politique

Directeur : Monsieur [Joël Andriantsimbazovina](#) (Professeur des Universités)

- Les [Enseignants Chercheurs](#)
- Les représentants du Personnel :
[Maxime Maldent](#) / [Thomas Declercq](#)
- Les [Étudiants élus](#)

- Les [Membres Invités ES Qualités](#)
- Les [Personnalités Scientifiques extérieures](#)
- Les [Représentants des Métiers du Droit](#)